



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 42/2025

AR Prefecture

024-212400915-20251201-2025\_42-DE  
Reçu le 03/12/2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'an deux mille vingt cinq  
Le 1<sup>er</sup> décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 27 décembre 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

**PRESENTS :** M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Claudia STAUBMANN, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

**EXCUSES :** Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Eric CHERON, Anaïs SARDAN a donné procuration à Frédéric VARGUES, Martine CONSTANT, Daniel MAURIE

**OBJET : Création d'emploi**

**Madame la Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu du départ à la retraite le 01/04/2025 d'un agent de maîtrise principal, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

**Madame la Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'Agent Technique territorial à temps complet, à compter du 01/03/2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Agents techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- entretien des espaces verts sur le territoire de la commune
- entretien des équipements et bâtiments publics
- participer à la préparation de manifestations ou évènements divers

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/03/2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

**AR Prefecture**

024-212400915-20251201-2025\_42-DE

Reçu le 03/12/2025

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES (Catégorie C)	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU		FONCTIONS
<b>Cadre emploi Adjoint administratif :</b>					
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> Cl.	35 h	1	1	1	SECRETAIRE MAIRIE
- Adjoint administratif	35 h	1	1	1	ACCUEIL
<b>Cadre emploi Agent de maîtrise</b>					
- Agent de maîtrise principal	35 h	1	1	1	1 ESPACES VERTS
- Agent de maîtrise	35 h	1	0	1	1 CUISINE
- Agent de maîtrise	35h	1	1	1	1 ESPACES VERTS
<b>Cadre emploi Adjoint technique</b>					
- Adjoint technique principal 1 <sup>°</sup> Cl	35 h	2	2	2	1 ECOLE 1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique principal 1 <sup>°</sup> Cl	33 h 30	1	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique principal 2 <sup>°</sup> Cl	35 h	1	1	1	1 ESPACES VERTS
- Adjoint technique	28 h 30	1	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique	35 h	1	0	1	1 ESPACES VERTS
<b>Cadre emploi A.T.S. Ec. Mat. Ppal 1<sup>°</sup> Cl</b>	<b>31 h 30</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 ECOLE</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Madame la Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/03/2026,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

A CENAC ET SAINT JULIEN, le 02 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

